

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 10 avril 2017

Le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 avril 2017 adressée par le Maire, Jean-Baptiste LEMOYNE.

Étaient présents : Jean-Baptiste LEMOYNE, Maire, Didier DELIGAND, 1^{er} adjoint, Marie-France CANDORET, 2^{ème} adjointe, Jean-Pierre ALLEMAND, 3^{ème} adjoint, Valérie BLANZIERI, Bruno GREGOIRE, Christine JEGAT, Laure LAGARDERE, Denis LARDENAI, Jean-Pierre MOËNNE-LOCCOZ, Éveline MÔME-DELEVAL, Michel PELISSIER, Christophe PLASSARD, Conseillers.

Étaient absents excusés Philippe SCHMIED pouvoir à Didier DELIGAND et Gérard BAUDOUIN-ROBE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Monsieur Jean-Pierre ALLEMAND est désigné secrétaire de séance

Le Compte-rendu de la séance du 6 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

1- FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

Compte administratif 2016 – Budgets commune – assainissement et zone artisanale Délibération n° 08/2017/7.1

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Jean-Pierre ALLEMAND** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Jean-Baptiste LEMOYNE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

➤ COMMUNE

Section de fonctionnement

Dépenses : 418 040.37 €
Recettes : 478 576.54 €
Résultat 2016 : 60 536.17 €
Résultat clôture 31/12/15 : 91 599.23€
Résultat clôture 31/12/16 : 130 720.06 €

Section d'investissement

Dépenses : 155 471.52 €
Recettes : 131 896.10 €
Résultat 2016 : - 23 575.42 €
Résultat clôture : 31/12/15 : -21 165.34 €
Résultat clôture au 31/12/16 : - 44 740.76 €

Affectation au compte 1068 : 53 981.76€ pour couvrir le besoin de financement en investissement, soit un excédent 2016 de fonctionnement de **76 738.30 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents. :

- ACCEPTE le compte administratif 2016
- AFFECTE la somme d'un montant de **44 740.76 €** pour couvrir le besoin de financement.

➤ ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses : 35 973.58 €
Recettes : 49 527.29 €
Résultat 2016 : 13 553.71 €
Clôture au 31/12/15 : 7168.82 €
Clôture 31/12/16 : 20 722.53 €

Section d'investissement

Dépenses : 47 670.04 €
Recettes : 27 937.52 €
Résultat 2016 : -19 732.52 €
Clôture au 31/12/15 : 31 619.89 €
Clôture au 31/12/16 : 11 887.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE le compte administratif 2016 à l'unanimité des présents.

➤ ZONE ARTISANALE

Section de fonctionnement

Dépenses 931.93 €
Recettes : 5 010.00 €
Résultat 2016 : 4078.07 €
Résultat clôture 31/12/15 : 31 065.93 €
Résultat clôture 31/12/15 : 35 144.00 €

Section d'investissement

Dépenses : 4078.07 €
Recettes : 0.00 €
Résultat 2016 : - 4078.07 €
Résultat clôture au 31/12/15 : - 31 065.93 €
Résultat clôture au 31/12/16 : - 35 144.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE le compte administratif 2016 à l'unanimité des présents.

Vote des 4 taxes

Délibération n° 06/2017/7.2

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

➤ **DECIDE** de ne pas augmenter les taxes pour cette année, à savoir :

Taxe d'habitation : 20.09 %
Taxe foncière bâtie : 22.44 %
Taxe foncière non bâtie : 51.18 %
C.F.E. : 20.44 %

Le produit fiscal attendu est de **292 000 €** pour les quatre taxes.

Budget Primitif 2017 : Commune – assainissement et zone artisanale

Délibération n° 09/2017/7.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des informations relatives :

- Aux bases d'imposition des 4 taxes locales,
- A la Dotation Globale de Fonctionnement,
- A la présentation d'évolution des rémunérations du personnel et des cotisations sociales,
- A la dette au point de vue des emprunts,

Après avoir pris connaissance des propositions chiffrées formulées par le Maire pour chaque article du budget,

Après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité des présents, en équilibre, pour 2017, le budget primitif qui se résume ainsi :

➤ **COMMUNE**

Section de fonctionnement

Dépenses : 519 535.30 €

Recettes : 519 535.30 €

Section d'investissement

Dépenses : 144 742.76 €

Recettes : 144 742.76 €

➤ **ASSAINISSEMENT**

Section de fonctionnement

Dépenses : 60 949 53 €

Recettes : 60 949.53 €

Section d'investissement

Dépenses : 44 824.89 €

Recettes : 44 824.89 €

➤ **ZONE ARTISANALE**

Section de fonctionnement

Dépenses : 5011.00 €

Recettes : 5011.00 €

Section d'investissement

Dépenses : 4294.00 €

Recettes : 4294.00 €

2- INSTITUTION ET VIE PUBLIQUE

Adhésion CCGB programme « zéro déchet zéro gaspillage » :

Délibération n°10/2017/5.7

Monsieur le Maire informe les membres du conseil présents que la communauté de communes du gâtinais en bourgogne a souhaité adhérer au Syndicat des déchets Centre Yonne pour bénéficier du programme « Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Le SDCY (syndicat du Centre Yonne) est un syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers du Centre Yonne qui regroupe près de 130 communes. Le programme permet de bénéficier d'aides de l'ADEME et développe des actions de prévention de déchets, par exemples :

- Pour réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines établissements scolaires et entreprises
- Pour promouvoir le compostage collectif et individuel
- Pour réaliser des audits de structure qui consistent à visiter un établissement du territoire (service technique, maison de retraite, entreprise, commerce, école etc.....

Le SDCY met à la disposition de la communauté de communes gâtinais en bourgogne un agent de prévention (à mi-temps).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents, l'adhésion au programme « zéro déchet, zéro gaspillage ».

QUESTIONS DIVERSES :

SIVOS :

- Mr Philippe CLATOT délégué de la commune auprès du SIVOS est intervenu pour évoquer la rentrée scolaire 2017-2018. L'inspection académique informe que le nombre de classe est maintenu pour la prochaine rentrée scolaire.
- Le regroupement scolaire demande à chaque commune de se positionner sur le futur projet de l'école unique. Dans l'ensemble le Conseil émet un avis favorable.

SECURITE ROUTIERE :

Mr Lardenais fait son compte rendu de la commission routière de la 2^{ème} tranche :

- Pose de 4 coussins berlinois : « Rue de Sens, Rue de Paris, Rue de la République, Rue Pasteur ». Des « cédez le passage » seront matérialisés en complément. Cette 2^{ème} tranche pourra faire l'objet de la création de haies « rue de la République ».
- Il a été évoqué une dangerosité « Rue de la Poste » la vitesse excessive du virage à partir du monument aux morts jusqu'au carrefour du Beau Soleil nécessite la réfection d'un rehausseur de chaussée à hauteur du pont de l'école. Une étude va être menée par la commission voirie.

LES NAPS :

Mr Jean-Pierre ALLEMAND a rencontré la responsable du temps périscolaire et la secrétaire du SIVOS sur l'utilisation des locaux municipaux. Un rappel leur a été fait concernant la propreté et le respect des installations et du rangement.

SITE INTERNET :

Un nouveau site est en cours de développement. Un article sera présenté dans le prochain journal local.

LE LIEN :

Mme Laure LAGARDERE propose suite à la réunion de la commission communication, que le journal sous sa forme actuelle passe en format annuel, ainsi il vous sera présenté d'ici la fin de l'année ou tout début de l'année suivante afin de reprendre tous les événements de l'année. Le prochain numéro prévu en juin sera le dernier sous sa forme actuelle.

ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Mme Eveline MOME signale dans différents secteurs de la commune des dysfonctionnements sur l'éclairage public, ainsi que le matin. Nous allons faire appel à notre prestataire pour qu'il intervienne le plus rapidement possible afin que le dispositif fonctionne normalement.

Elle demande si un projet de massif de fleurs peut-être mis en place par nos agents techniques, il leur sera soumis afin qu'ils nous fassent une proposition, pour qu'elle soit réalisée par leur soin.

ORDURES MÉNAGÈRES :

Mr Jean-Pierre MOENNE LOCCOZ évoque une difficulté quant aux levées des poubelles marron à un passage 1 fois tous les 15 jours. Il évoque la difficulté tant pour les odeurs que pour les sacs retrouvés dans l'Orvanne et aux abords du village. Le Maire rappelle que cette compétence dépend du SIVOM et qu'il a été décidé de renforcer la période estivale à 1 fois par semaine ce qui devrait limiter les nuisances.

FEU DE LA SAINT JEAN :

Madame Valérie BLANZIERI informe l'assemblée que le DJ et le feu d'artifice ont été retenus, les pompiers sécuriseront l'espace prévu à cet effet. Cette année la formule repas sera effectuée par un prestataire, en cours de devis.

LOCAL DES POMPIERS :

Mr Bruno GRÉGOIRE nous informe que les travaux de couverture sont achevés. Le remplacement de la porte est en cours d'étude suite à différents devis reçus. Il reste à faire la semelle en béton et le remplacement de la grande porte dont différents devis reçus sont à l'étude. Une visite de centre CPI a eu lieu pour une inspection d'ensemble.

PARKING « GRANDE RUE » :

Le mur côté chemin se dégrade et présente un danger tant pour les piétons que pour les véhicules qui stationnent à proximité. Les travaux vont avoir lieu prochainement.

COMMERCE :

Mr Michel PÉLISSIER nous informe que le dossier suit son cours, des échanges de courriers ont été effectués entre les différents intervenants.

SYNDICAT DE L'ORVANNE :

Mr Didier DELIGAND chargé de représenter la commune s'est rendu à l'assemblée générale.

ÉCOLE :

Mme Christine JEGAT s'est rendue au conseil d'école des cycles 2 et 3, plusieurs évènements ont eu lieu, à savoir :

- Exercices de sécurité pour lutter contre les risques : attentat, confinement...
- Visite de la brigade de prévention de la délinquance juvénile : impact des jeux vidéo , réseaux sociaux
- Projets : initiation à l'allemand, jardinage « école fleurie », fabrication de beurre...
- Sorties scolaires : 14 mars cinéma « ma vie de courgette », 7 juillet sortie fin d'année « château de fontainebleau »
- Fêtes des écoles et kermesse : 30 juin avec l'association « la tirelire des moussaillons »
- Rencontres sportives à Villeblevin, athlétisme
- Un recueil illustrant des poèmes écrits par les enfants de l'école de Vallery a été offert à Mme JEGAT.

Nuisances :

1) Chat errant :

Mme CANDORET a pris contact avec l'association « pas si bête » pour un chat errant et malade. Une administrée se charge de le nourrir mais ne peut le soigner, c'est pourquoi une convention avec cette association va nous être adressée pour qu'elle puisse prendre en charge l'animal et le soigner.

2) Chenilles processionnaires :

Plusieurs personnes nous ont signalé le retour des chenilles processionnaires dans différents jardins. L'arrêté n°8/2015 a été mis dans les boîtes aux lettres des propriétaires concernés qui rappelant les obligations de chacun afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour éradiquer efficacement les colonies.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 30